

REGLEMENT

Présentation du projet :

Le « Kiosk' » est un projet proposé par Anim'Action, dont l'objectif est de mettre des documents (livres, cd, dvd...) à disposition des adhérents avec un système de prêt. Après une première expérience menée sur le multi-accueil, nous élargissons maintenant ce projet à l'ensemble des secteurs (Petite enfance - Enfance - Jeunesse - Espace de vie sociale).

Par l'intermédiaire de ce projet nous souhaitons proposer un nouveau support aux adhérents afin de les accompagner dans leur quotidien (dans leur rôle de parents mais également de citoyens) et revaloriser le livre en tant qu'outil de médiation au sein de la famille, favorisant la découverte et l'échange.

1) Modalités de prêt

Le prêt de livres est gratuit et réservé aux adhérents (familles, jeunes, individuels, associations). L'emprunt s'effectue lors des permanences uniquement (précisées ci-dessous). Les retours, en revanche peuvent se faire hors des permanences et par l'intermédiaire d'une « caisse-retours ». A Port Saint Père, la caisse-retours se trouve au bureau d'Anim'Action, à Saint Mars de Coutais, les caisses se trouvent directement dans vos espaces. Les emprunts se font auprès des animateurs de chaque secteur qui vous guideront dans vos recherches de livres.

2) Horaires, permanences et lieux d'emprunts

Les horaires, permanences et lieux d'emprunts varient en fonction des secteurs.

- **Petite enfance :**

Dans la salle des repas, une fois tous les 15 jours, (en alternant le jour de la semaine). Horaire : 16h30-18h30.

- **Enfance (Port Saint Père)**

Dans la petite maison, une fois tous les 15 jours, sauf vacances scolaires (en alternance les mardi et mercredi). Horaire : de 17h à 18h.

- **Enfance (Saint Mars de Coutais)**

Dans la salle des cartables, un mercredi sur trois, sauf vacances scolaires. Horaire : de 17h à 18h.

- **Jeunesse**

En alternance à la Passerelle et à la Maison des Jeunes, un vendredi par mois. Horaire : de 18h30 à 20h30.

- **Espace de vie sociale**

Une malle d'emprunt sera régulièrement transportée lors des différents temps d'ateliers et d'activités proposés (couture, jeux, informatique, bricolages palettes...). Cette malle sera également consultable au besoin à l'accueil de l'association.

3) Foire aux questions

Combien de documents puis-je emprunter et combien de temps puis-je les conserver ?

Vous pourrez emprunter 2 ouvrages jeunesse et 2 ouvrages adultes, pour une durée de 4 semaines.

Je souhaite profiter du kiosk' mais je ne suis pas disponible sur les permanences de mon secteur

Parlez-en à l'animateur de votre secteur qui, selon les possibilités, vous proposera une solution.

NB : Sachez qu'un classeur est à votre disposition, (même hors de créneaux de permanence) pour consulter l'ensemble des documents disponibles.

Je suis intéressé par un document qui est sur un autre secteur, est-il possible de l'emprunter ?

Parlez-en avec l'animateur de votre secteur qui, selon les disponibilités du document, essaiera de vous le procurer.

Que se passe-t-il si je perds ou détériore un document emprunté ?

*Dans tous les cas, commencez toujours par signaler la dégradation du document à un salarié de l'association.

Deux cas de figure :

1) La détérioration n'empêche pas l'usage du document :
il n'y aura aucune répercussion pour l'emprunteur

2) La détérioration empêche l'usage du livre :
- l'emprunteur remplace le document à l'identique
ou

- nous facturons l'emprunteur au coût de rachat du document.